



**Sessione di u 30 di ghjennaghju di u 2023**  
**Session du 30 janvier 2023**

**Raportu N° 2023-5**  
**Rapport N° 2023-5**

**Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica**  
**Rapport d'orientation sur la politique linguistique**

**Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**  
**Rapport du Président de la Chambre des Territoires**

La Chambre des Territoires est saisie par le Secrétariat général du Conseil exécutif pour engager une réflexion sur le rapport d'orientation relatif à la politique linguistique présenté à l'Assemblée de Corse, lors de la session des 24 et 25 novembre 2022.

Le principe de ce nouveau format, proposé par le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse et débattu en Conférence des Présidents, vise à mettre en place une nouvelle méthode de travail entre le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, et au-delà, les acteurs concernés, dans des domaines de l'action publique appelant des réformes profondes ayant vocation à être adossées à une consultation et, chaque fois que possible, à un consensus large.

En l'espèce, le rapport de présentation est discuté devant l'Assemblée de Corse, sans qu'il fasse l'objet d'une délibération.

Il est ensuite envoyé en commission(s) compétente(s), afin de permettre un travail de fond sur le sujet. Le Conseil exécutif de Corse peut, sur invitation de la Commission, participer à ses travaux et mener des consultations auprès des acteurs concernés.

Également saisies du rapport d'orientation, les instances consultatives (CESEC, Chambre des Territoires et Assemblea di a Giuventù) peuvent, si elles le souhaitent, engager une réflexion sur le thème du rapport.

Au terme de ce cycle de travaux (qui peut durer de 3 à 6 mois), la ou les commission(s) de l'Assemblée et les instances consultatives transmettent au Conseil exécutif le fruit de leurs travaux.

Synthèse en est faite par le Conseil exécutif de Corse, qui propose un rapport final empruntant le circuit traditionnel, au terme duquel l'Assemblée de Corse débat, le cas échéant amende, et délibère définitivement sur les propositions qui y figurent.



Le détail de cette nouvelle procédure est donné en annexe de ce rapport.

Le choix de la langue corse pour thème du premier rapport d'orientation s'est imposé pour des raisons symboliques, politiques, et opérationnelles.

Sur le plan opérationnel précisément, la volonté de renforcer quantitativement et qualitativement les politiques publiques en faveur de la langue constitue une orientation majeure et prioritaire du Conseil exécutif de Corse et de la majorité territoriale.

Ce choix a commencé à se concrétiser lors de la première année de mandature, notamment à travers le renforcement du soutien à des dispositifs innovants (« Case di a lingua ») ou à l'objectif défendu par la Collectivité de Corse dans le cadre du nouveau CPER (doublement de l'enveloppe consacrée à la langue corse).

L'objectif qualitatif est de passer d'une politique en faveur de la langue corse à une véritable politique linguistique.

Le process initié par le présent rapport d'orientation doit permettre d'impliquer l'ensemble des élus, des organes de la Collectivité de Corse et donc la Chambre des Territoires, ainsi que l'ensemble des acteurs de la langue - celles et ceux qui le sont historiquement comme ceux qui ont vocation à le devenir - dans la définition et la mise en oeuvre d'une véritable politique linguistique.

**Vi pregu di dibàttene.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.